



Communiqué de presse – le 25 mai 2022

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 MAI 2022
TOUTES LES RÉOLUTIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES
DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,04 € VERSÉ LE 13 JUIN 2022**

L'Assemblée générale mixte de Bolloré SE s'est tenue le 25 mai 2022 sous la présidence de Cyrille Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées au cours de l'Assemblée générale mixte de Bolloré ont été adoptées.

L'Assemblée générale statuant à titre ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé le 3 septembre 2021. Ce dividende complémentaire est payable uniquement en espèces et sera versé le 13 juin 2022.

Parmi les résolutions soumises aux votes lors de l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2022, les actionnaires ont ratifié la cooptation en qualité d'administrateur de Sophie Johanna Kloosterman et ont approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Cyrille Bolloré, Yannick Bolloré, Cédric de Bailliencourt, Chantal Bolloré, Sébastien Bolloré, Virginie Courtin, François Thomazeau et de la société Bolloré Participations SE.

Le Conseil d'administration de Bolloré, réuni à l'issue de l'Assemblée générale a décidé de maintenir l'option consistant à ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président-directeur général de Cyrille Bolloré.